

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTÉE N°09-2025/CAPL

Relatif à l'installation de réseaux, mise à disposition de modules, mise à disposition et montage de chapiteaux et tentes, installation de planchers, fournitures de sanitaires et lavabos provisoires pour la foire agricole 2025

Objet : Cahier des charges

Objet du marché à procédure adaptée :

Relatif à l'installation de réseaux, mise à disposition de modules, mise à disposition et montage de chapiteaux et tentes, installation de planchers, fournitures de sanitaires et lavabos provisoires pour la foire agricole 2025

LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome – B.P. 5383

Pirae -TAHITI– Polynésie française

Tél : (689) 40 50 26 90 Fax. : (689) 40 43 87 54

Adresse E-mail : secretariat@capl.pf

.....

CONTEXTE

Les stipulations du présent Cahier des charges concernent la consultation n°09-2025/CAPL pour l'installation de réseaux, mise à disposition de modules, mise à disposition et montage de chapiteaux et tentes, installation de planchers, fournitures de sanitaires et lavabos provisoires pour l'organisation de la 39ème foire agricole édition 2025 (ci-après désignée l' « Evènement ») qui se tiendra sur le site de OUTUMAORO dans la commune de Punaauia sur l'île de Tahiti (ci-après désigné le « Site d'Aménagement » ou le « Site ») du 25 septembre au 05 octobre 2025 (ci-après désigné la « Période d'Organisation »).

Depuis de nombreuses années, la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (ci-après désignée la « CAPL »), sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, organise la foire agricole qui représente la vitrine de l'agriculture en Polynésie française.

La foire agricole est devenue le point de rencontre incontournable de tous les professionnels qui représentent les différentes facettes du secteur agricole et agroalimentaire, de ses métiers, de ses évolutions et de ses perspectives, réunissant ainsi nos éleveurs, producteurs, organisations professionnelles, et organismes publics à l'occasion de la plus grande foire en plein air du Pays.

Un accent particulier sera mis cette année sur les plantes des jardins, illustré par l'installation d'un support pratique et pédagogique, par l'organisateur.

Au vu du projet de grande envergure que représente l'organisation de la 39ème édition de la Foire de l'Agriculture qui regroupe chaque année environ une centaine de professionnels du secteur agricole et agroalimentaire et qui attire plus de 30 000 visiteurs, la CAPL ne dispose ni des effectifs humains, ni des installations ou équipements provisoires suffisants afin d'organiser et de mener à bien la tenue d'une telle manifestation.

Ainsi, afin de satisfaire aux besoins de la CAPL et aux objectifs de ce projet, la CAPL lance une consultation passée selon la procédure adaptée (MAPA) en application des articles LP 321-1 et LP 321-2 du code polynésien des marchés publics.

Lot n° 1 : RESEAUX DU SITE

Objet :

La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations du Lot n°1 – réseaux du site du Projet.

Les prestations de services couvertes par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'œuvre, équipement, outillages, études complémentaires, matériaux et matériels nécessaires pour réaliser toutes les missions et prestations décrites dans la présente section et assujettis aux termes et conditions du contrat.

Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur ;
- Exécutées conformément aux règles de l'art ; et
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire indiquée dans l'AE.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;

- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour les engins ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;
- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. L'entreprise peut proposer des variantes qui peuvent inclure de mixer la pose d'éclairages « basse consommation » et des solutions complémentaire de projecteurs à led.

Mise en œuvre :

L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives au lot n° 1.

En cas de retard dans l'exécution des prestations liées à l'organisation de la Foire agricole, il sera appliqué une pénalité de **10 % du montant total HT du marché par jour calendaire de retard**, à compter du jour suivant la date contractuelle d'exécution.

Toutefois, **aucune pénalité ne sera appliquée si le retard résulte d'un cas de force majeure**, ou de circonstances extérieures imprévisibles et irrésistibles, **non imputables au titulaire** du marché.

Le titulaire devra notifier sans délai, et par écrit, toute circonstance susceptible d'entraîner un retard, en fournissant les éléments justifiants qu'il n'en est pas responsable.

Le montant total des pénalités pourra être **retenu d'office sur les sommes dues** au titulaire ou faire l'objet d'une **facturation spécifique**.

Limites de prestations

Il est rappelé que l'entreprise du présent lot devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble de ses prestations.

Sont inclus dans le présent lot les prestations suivantes :

- Plans de réseaux ;
- Installation du site d'aménagement ;
- Transport du matériel ;
- Protection des réseaux et de l'environnement proche ;
- Sécurité des personnes

Sécurité des personnes contre les chutes

La sécurité des personnes sera assurée par l'entrepreneur en application des exigences du décret 65.48 du 08/01/65 et des textes et spécifications applicables en Polynésie française. L'entreprise est tenue de veiller au maintien des protections individuelles et collectives lors de l'exécution de ses prestations.

Prescriptions techniques particulières :

- Les prestations doivent respecter les délais et les plans d'aménagement (annexe 1).
- Une réunion préparatoire sur site sera organisée avant le début des travaux.
- Une réunion de coordination entre lots définira le planning global.
- L'entreprise doit fournir, en amont, la documentation technique permettant d'évaluer son organisation.

Détail des prestations attendues

PRESTATION 1 : RÉSEAU ÉLECTRIQUE PROVISOIRE

Objectif :

Alimenter l'ensemble du site (public et exposants) via des installations provisoires connectées au réseau basse tension de OUTUMAORO.

Prestations attendues :

- Mise à disposition de tableaux électriques, de prises basse tension et de trois prises triphasées conformes aux normes (quantité minimale de prises par zone : annexe 2) ;
- Le candidat doit proposer un nombre de tableaux électrique suffisant pour un fonctionnement optimal et sécuritaire.
- Le candidat retenu devra analyser les matériels prévus par les exposants pour adapter le réseaux électriques.
- Installation et raccordement au réseau OUTUMAORO avant le 17 septembre 2025 ;
- Présence pour maintenance jusqu'au 5 octobre 2025 inclus ;
- Démontage des installations du 6 au 8 octobre 2025 ;
- **Identification dans l'offre du tarif d'ajout d'une prise à la demande d'un exposant ;**
- Conformité aux exigences de la commission de sécurité (et corrections sous 24h si besoin) ;
- Nettoyage du site avant, pendant et après la foire.

Éclairage :

- Raccordement de l'éclairage principal du parking au réseau OUTUMAORO ;
- Location et installation d'éclairages à basse consommation pour les structures ;
- Le candidat doit proposer un nombre d'éclairage par chapiteaux, tentes de réception et l'espace nu des concessionnaires suffisant pour un fonctionnement optimal et sécuritaire.
- Mise en place d'éclairages extérieurs minimal pour permettre de sécuriser les circulations nocturne, l'entreprise propose le type et le nombre de points lumineux les plus adaptés ;
- Maintenance assurée jusqu'au 5 octobre 2025, démontage entre le 6 et le 8 octobre.

Divers :

- Mise à la terre des structures métalliques avant la mise sous tension ;
- Tableaux équipés d'interrupteurs manuels pour l'éclairage ;
- Étanchéité et sécurité des installations ;
- Fourniture d'un document de prévention des risques avant le 17 septembre 2025 (identification des appareils non recommandés).

PRESTATION 2 – RÉSEAU HYDRAULIQUE PROVISOIRE

Objectif : Mettre à disposition un réseau provisoire pour alimenter les points d'eau du site, selon les plans fournis.

Prestations attendues :

- Connexion au réseau hydraulique de OUTUMAORO :
 - Contacter la mairie de Punaauia afin d'identifier précisément la zone de raccordement au réseau provisoire.
 - Réaliser le raccordement des réseaux hydrauliques avant le 13 septembre 2025 inclus (une visite sur site est à prévoir).
- Installation du réseau hydraulique avant le 17 septembre 2025 (plan en annexe 1) ;
- Le candidat a la possibilité de proposer des modifications justifiées du réseau présenté dans le plan en annexe 1 que ce soit en point d'eau ou en conduite ou en évacuation des eaux usées;

- Maintenance du réseau jusqu'au 5 octobre 2025 inclus ;
- Démontage entre le 6 et le 8 octobre 2025 ;
- Utilisation souhaitée du matériel fourni par la CAPL pour réduire les coûts (annexe 3), à retirer à Tipaerui et à restituer avant le 10 octobre 2025. Le candidat peut proposer dans son offre à la CAPL qu'elle assure un achat de matériel complémentaire pour permettre de réduire les coûts de sa prestation.
- Nettoyage du site de tout déchet lié aux travaux.

Lot n°2 : Aménagement des modules cloisonnés ouverts et d'un cabanon de cuisine

Objet :

La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations du Lot n°2 – Aménagement des modules cloisonnés et du cabanon de cuisine.

Les prestations comprennent la fourniture, l'installation, la maintenance et la désinstallation des modules cloisonnés et du cabanon, dans le respect des termes du contrat.

Le bois est préconisé pour la réalisation des modules, sans être imposé strictement, afin de garantir à la fois une esthétique adaptée et une robustesse suffisante. Le cabanon de cuisine devra être conçu pour permettre la cuisson en toute sécurité, avec des matériaux et aménagements conformes aux normes en vigueur pour la sécurité incendie et l'hygiène.

Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur ;
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire indiquée dans l'AE.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour les engins ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;
- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et aucune variante n'est autorisée.

Limites de prestations

Il est rappelé que l'entreprise du présent lot devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble de ses prestations.

Sont inclus dans le présent lot les prestations suivantes :

- Plans de montage des infrastructures louées ;
- Installation du site d'aménagement ;
- Amenée et repli du matériel et des infrastructures louées ;
- Protection des infrastructures louées ;
- Protections nécessaires de l'environnement proche du site de montage ; et
- Sécurité des personnes

Mise en œuvre :

L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives au lot n°2.

En cas de retard dans l'exécution des prestations liées à l'organisation de la Foire agricole, il sera appliqué une pénalité de **10 % du montant total HT du marché par jour calendaire de retard**, à compter du jour suivant la date contractuelle d'exécution.

Toutefois, **aucune pénalité ne sera appliquée si le retard résulte d'un cas de force majeure**, ou de circonstances extérieures imprévisibles et irrésistibles, **non imputables au titulaire** du marché.

Le titulaire devra notifier sans délai, et par écrit, toute circonstance susceptible d'entraîner un retard, en fournissant les éléments justifiants qu'il n'en est pas responsable.

Le montant total des pénalités pourra être **retenu d'office sur les sommes dues** au titulaire ou faire l'objet d'une **facturation spécifique**.

L'entreprise s'engage à réaliser les prestations définies à la présente section conformément aux délais d'exécution définis et aux plans d'aménagement fournis en annexe (1).

L'entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL souhaite contrôler l'avancement des travaux et/ou la réalisation d'un des postes ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des travaux) sur site entre l'entreprise et la CAPL.

Une réunion de coordination entre les différents titulaires des lots permettra de confirmer le planning d'intervention de chacun.

Caractéristiques techniques principales :

Modules cloisonnés

- Modules cloisonnés ouverts sur un côté (trois côtés fermés avec plancher *hors stand CAPL*), ils doivent respecter les normes techniques en vigueur. Pour les chapiteaux est souhaité un espace devant les modules d'environ 3 à 4 mètres qui serait sous le chapiteau et permet aux visiteurs de circuler facilement
- Le tailles des modules à aménager est variable selon le matériel du candidat mais doit permettre l'intégration sous la structure du nombre de module souhaité. (*Voir ci-après la liste indicative des modules à aménager*)
- Usage recommandé du bois pour les planchers, cloisons et poteaux, mais autres matériaux compatibles et résistants peuvent être proposés.
- Si utilisation de bois, prévoir des liaisons en tête de poteau avec élément des charpentes et contreventés sur le plan vertical et horizontal sur les structures.
- Les modules doivent être solidement fixés et contreventés pour assurer stabilité et sécurité.
- L'installation des modules du site doit être effectuée au plus tard le 18 septembre 2025.
- La désinstallation des modules du site doit être effectuée pour le 09 octobre 2025.

Liste indicative des modules à aménager :

- Modules à installer sous les structures dont la localisation est précisée en annexe 1.

Numéro - Structures	Nombre de module dans la structure	Tailles approximatives attendues d'un module (Longueur – largeur – hauteur)
---------------------	------------------------------------	---

5- Chapiteau de 10m x 30m (INSTITUTIONS 1)	1 (stand CAPL)	8 m x 3m x 2.5 m (structure fermée avec plancher avec deux portes fermables à clé) + plancher complémentaires de 3m x 8m
	4	6 m x 5 m x 2.5 m
12- Chapiteau de 10m x 30m (COMMERCE)	6	6 m x 6 m x 2.5 m
7- Chapiteau de 10m x 40m (ALIMENTATION)	1	6 m x 4 m x 2.5 m
	5	6 m x 6 m x 2.5m
11- Chapiteau de 10m x 40m (RESTAURATION)	5	6 m x 6 m x 2.5 m
	1	10 m x 6m x 2.5m
21- Tente de réception 6x6 (MASSAGE)	1	6 m x 6 m x 2.5m
22- Tente de réception 6x6 (MASSAGE)	1	6 m x 6 m x 2.5m
23- Tente de réception 6x6 (MASSAGE)	1	6 m x 6 m x 2.5m
24- Tente de réception 6x6 (MASSAGE)	1	6 m x 6 m x 2.5m

Le cabanon de cuisine

- Le cabanon de cuisine d'une taille de 4x6 situé au numéro 25 de l'annexe 1, devra être conçu pour une utilisation sécurisée de la cuisson (four) deux éviers et autres matériels de cuisine, incluant ventilation adaptée, isolation des zones à risque, et respect des normes incendie et sanitaires applicables. Il doit respecter les normes techniques en vigueur.
- L'installation du cabanon doit être effectuée au plus tard le 18 septembre 2025.
- La désinstallation du cabanon doit être effectuée pour le 09 octobre 2025.

LOT n°03 – Mise à disposition de structures d'abris (chapiteaux, tentes)

Objet :

La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations du Lot n°3 – **Structures d'abris (chapiteaux, tentes)**

Les prestations de services couvertes par cette partie du descriptif comprennent la mise à disposition, l'installation, la gestion, la maintenance et le dépôt des structures d'abris telles que les chapiteaux, tentes de réception, décrites dans la présente section et assujettis aux termes et conditions du contrat. Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur ; et
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire indiquée dans l'AE.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour le personnel dédié ;

- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;
- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et aucune variante n'est autorisée.

Mise en œuvre :

L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives au lot n°3.

En cas de retard dans l'exécution des prestations liées à l'organisation de la Foire agricole, il sera appliqué une pénalité de **10 % du montant total HT du marché par jour calendaire de retard**, à compter du jour suivant la date contractuelle d'exécution.

Toutefois, **aucune pénalité ne sera appliquée si le retard résulte d'un cas de force majeure**, ou de circonstances extérieures imprévisibles et irrésistibles, **non imputables au titulaire** du marché.

Le titulaire devra notifier sans délai, et par écrit, toute circonstance susceptible d'entraîner un retard, en fournissant les éléments justifiants qu'il n'en est pas responsable.

Le montant total des pénalités pourra être **retenu d'office sur les sommes dues** au titulaire ou faire l'objet d'une **facturation spécifique**.

Prescriptions techniques particulières :

L'entreprise s'engage à réaliser les prestations définies à la présente section conformément aux délais d'exécution définis et aux plans d'aménagement fournis en annexe (1).

L'entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL souhaite contrôler l'avancement des travaux et/ou la réalisation d'un des postes ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des travaux) sur site entre l'entreprise et la CAPL.

Une réunion de coordination entre les différents titulaires des lots permettra de confirmer le planning d'intervention de chacun.

Étant entendu que les prestations ci-après seront réalisées sur le Site conformément au planning d'exécution défini et aux plans d'aménagement disponibles en annexe (1), il s'agit de rendre le site fonctionnel pour accueillir le public et les professionnels en leur mettant à disposition des **Structures d'abris (chapiteaux, tentes)**

Le lot n°3 inclut ce qui suit :

Mise à disposition et montage des structures d'abris

➤ La mise à disposition, le montage et la désinstallation des structures d'abris

Les caractéristiques techniques de ces structures doivent respecter la réglementation applicable et leurs registres de sécurité doivent être à jour et agréés par un bureau de contrôle reconnu en Polynésie française. Ces structures doivent respecter le nombre et les caractéristiques définies ci-après :

- 2 chapiteaux de 10 m x 40 m (11- RESTAURATION et 7-ALIMENTATION)

- 1 chapiteaux de 10 m x 30 m (12-COMMERCE)
- 6 tentes de réception de 6 m x 6 m (10 – AIRE DE REPOS et 18,19,20,21 – MASSAGE et 33-Parking)

➤ **Détails :**

Les structures d'abris une fois installées doivent répondre aux caractéristiques techniques qui permettent de respecter la réglementation en vigueur et doivent supporter des vents de 60 km/h.

L'installation des structures d'abris du site doit être effectuée au plus tard le 12 septembre 2025 conformément au plan d'aménagement en annexe (1).

La désinstallation des structures d'abris du site doit être effectuée avant le 14 octobre 2025.

La remise à l'acheteur public, à sa demande, d'une attestation de bon montage dès la fin de l'installation des structures et des registres de sécurité dès validation de l'offre + présence de numéros d'identification apposés sur la toile de chaque CTS.

LOT n°04 – Montage de chapiteaux

Objet :

La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations du Lot n°4 – **Montage de chapiteaux**

Les prestations de services couvertes par cette partie du descriptif comprennent la mise à disposition, l'installation, la gestion, la maintenance et le dépôt des structures d'abris telles que les chapiteaux, tentes de réception, décrites dans la présente section et assujettis aux termes et conditions du contrat. Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur ; et
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire indiquée dans l'AE.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour le personnel dédié ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;
- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et aucune variante n'est autorisée.

Mise en œuvre :

L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives au lot n°4.

En cas de retard dans l'exécution des prestations liées à l'organisation de la Foire agricole, il sera appliqué une pénalité de **10 % du montant total HT du marché par jour calendaire de retard**, à compter du jour suivant la date contractuelle d'exécution.

Toutefois, **aucune pénalité ne sera appliquée si le retard résulte d'un cas de force majeure**, ou de circonstances extérieures imprévisibles et irrésistibles, **non imputables au titulaire** du marché.

Le titulaire devra notifier sans délai, et par écrit, toute circonstance susceptible d'entraîner un retard, en fournissant les éléments justifiants qu'il n'en est pas responsable.

Le montant total des pénalités pourra être **retenu d'office sur les sommes dues** au titulaire ou faire l'objet d'une **facturation spécifique**.

Prescriptions techniques particulières :

L'entreprise s'engage à réaliser les prestations définies à la présente section conformément aux délais d'exécution définis et aux plans d'aménagement fournis en annexe (1).

L'entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL souhaite contrôler l'avancement des travaux et/ou la réalisation d'un des postes ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des travaux) sur site entre l'entreprise et la CAPL.

Une réunion de coordination entre les différents titulaires des lots permettra de confirmer le planning d'intervention de chacun.

Étant entendu que les prestations ci-après seront réalisées sur le Site conformément au planning d'exécution défini et aux plans d'aménagement disponibles en annexe (1), il s'agit de rendre le site fonctionnel pour accueillir le public et les professionnels en leur mettant à disposition des Structures d'abris (chapiteaux, tentes)

Le lot n°4 inclut ce qui suit :

➤ Le montage et la désinstallation des chapiteau de l'organisateur

- 2 chapiteaux de 10 m x 30 m (propriété de la CAPL pour 5- INSTITUTION (1) et 16- INSTITUTION (2))
- 3 chapiteaux de 15 m x 25m (propriété de la CAPL pour 24-COOKING CLASS, 23- AGROTRANSFORMATION et 22-ARTISANAT)

Les structures seront à récupérer au siège de Tipaerui de la CAPL par le candidat retenu et à retourner au même endroit à l'issue de l'évènement.

➤ Détails :

Les structures d'abris une fois installées doivent répondre à la réglementation en vigueur.

L'installation des structures d'abris du site doit être effectuée au plus tard le 12 septembre 2025 conformément au plan d'aménagement en annexe (1).

La désinstallation des structures d'abris du site doit être effectuée au plus tard le 14 octobre 2025.

La remise à l'acheteur public, à sa demande, d'une attestation de bon montage dès la fin de l'installation des structures.

LOT n°05 – INSTALLATION DE PLANCHER

Objet :

La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations du Lot n°5 – Installation de plancher

Les prestations de services couvertes par cette partie du descriptif comprennent la mise à disposition, l'installation, la gestion, la maintenance et le dépôt des planchers ; décrites dans la présente section et assujettis aux termes et conditions du contrat.

Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur ; et
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire indiquée dans l'AE.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour le personnel dédié ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;
- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il est prévu une décomposition en tranches mais aucune variante n'est autorisée.

Mise en œuvre :

L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives au lot n°5.

En cas de retard dans l'exécution des prestations liées à l'organisation de la Foire agricole, il sera appliqué une pénalité de **10 % du montant total HT du marché par jour calendaire de retard**, à compter du jour suivant la date contractuelle d'exécution.

Toutefois, **aucune pénalité ne sera appliquée si le retard résulte d'un cas de force majeure**, ou de circonstances extérieures imprévisibles et irrésistibles, **non imputables au titulaire** du marché.

Le titulaire devra notifier sans délai, et par écrit, toute circonstance susceptible d'entraîner un retard, en fournissant les éléments justifiant qu'il n'en est pas responsable.

Le montant total des pénalités pourra être **retenu d'office sur les sommes dues** au titulaire ou faire l'objet d'une **facturation spécifique**.

Prescriptions techniques particulières :

L'entreprise s'engage à réaliser les prestations définies à la présente section conformément aux délais d'exécution définis et aux plans d'aménagement fournis en annexe (1).

L'entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL souhaite contrôler l'avancement des travaux et/ou la réalisation d'un des postes ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des travaux) sur site entre l'entreprise et la CAPL.

Une réunion de coordination entre les différents titulaires des lots permettra de confirmer le planning d'intervention de chacun.

Étant entendu que les prestations ci-après seront réalisées sur le Site conformément au planning d'exécution défini et aux plans d'aménagement disponibles en annexe (1), il s'agit de rendre le site fonctionnel pour accueillir le public et les professionnels en leur mettant à disposition des structures.

Le lot n°5 inclut ce qui suit :

La fourniture de planchers

Les caractéristiques techniques des planchers doivent respecter la réglementation en vigueur. Ces planchers doivent couvrir le sol pour les structures suivantes :

TRANCHE FERME :

- Plancher pour 1 chapiteaux 15mx25m : 23 – AGROTRANSFORMATION
- Plancher pour 1 chapiteaux 15mx25m : 22 - ARTISANAT
- Plancher pour 1 chapiteaux 15mx25m : 24 - COOKING CLASS

TRANHE CONDITIONNELLE :

- 1 chapiteau de 10m x 20m (14 - FOOD COURT)

L'installation des planchers du Site doit être effectuée au plus tard le 18 septembre 2025 conformément au plan d'aménagement en annexe (1).

La désinstallation des planchers du Site doit être effectuée au plus tard le 09 octobre 2025.

La remise à l'acheteur public, à sa demande, d'une attestation de bon montage des planchers.

LOT n°06 – Fournitures de sanitaires et lavabos provisoires
--

Objet : La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations attendues. Les prestations de services couvertes par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toute installation, tenue vestimentaire et équipement nécessaires pour réaliser toutes les missions et prestations décrites dans la présente section et assujettis aux termes et conditions du contrat. Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur et
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour le personnel dédié ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;
- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. L'entreprise peut proposer une autre variante. Le nombre de toilettes à proposer pourra être modifié en fonction des caractéristiques de la solution proposée.

Mise en œuvre :

L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives au lot n°6

En cas de retard dans l'exécution des prestations liées à l'organisation de la Foire agricole, il sera appliqué une pénalité de **10 % du montant total HT du marché par jour calendaire de retard**, à compter du jour suivant la date contractuelle d'exécution.

Toutefois, **aucune pénalité ne sera appliquée si le retard résulte d'un cas de force majeure**, ou de circonstances extérieures imprévisibles et irrésistibles, **non imputables au titulaire** du marché.

Le titulaire devra notifier sans délai, et par écrit, toute circonstance susceptible d'entraîner un retard, en fournissant les éléments justificatifs qu'il n'en est pas responsable.

Le montant total des pénalités pourra être **retenu d'office sur les sommes dues** au titulaire ou faire l'objet d'une **facturation spécifique**.

Prescriptions techniques particulières :

Le titulaire s'engage à réaliser les prestations définies ci-dessous conformément aux délais d'exécution précisés. L'entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL souhaite contrôler l'avancement des travaux et/ou la réalisation d'une des prestations ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des prestations) entre l'entreprise et la CAPL.

Prestation 1 : Fourniture de 04 cabines WC H/F ;

Lieu de livraison : Plateau de Outumaoro aux points h et n du plan en annexe 1

Livraison le 22 septembre 2025

Désinstallation le 06 octobre 2025

Prestation 2 : Fourniture de 02 cabines WC PMR ;

Lieu de livraison : Plateau de Outumaoro aux points g et o du plan en annexe 1

Livraison le 22 septembre 2025

Désinstallation le 06 octobre 2025

Prestation 3 : Fourniture de 02 cabines douches au point i du plan en annexe 1

Lieu de livraison : Plateau de Outumaoro

Livraison le 22 septembre 2025

Désinstallation le 06 octobre 2025

Prestation 4 : Fourniture de 04 lavabos mobiles

Lieu de livraison : Plateau de Outumaoro au point signalé sur l'annexe 1 à l'arrière du chapiteau 14 – FOOD COURT

Livraison le 22 septembre 2025

Désinstallation le 06 octobre 2025

Prestation 5 : Vidange des cabines

Lieu d'exécution: Plateau de Outumaoro

Fréquence : à raison d'un passage par jour du 22 septembre au 05 octobre 2025 inclus
Dates : 22 septembre au 05 octobre 2025

Prestation 6 : Nettoyage des cabines et lavabos

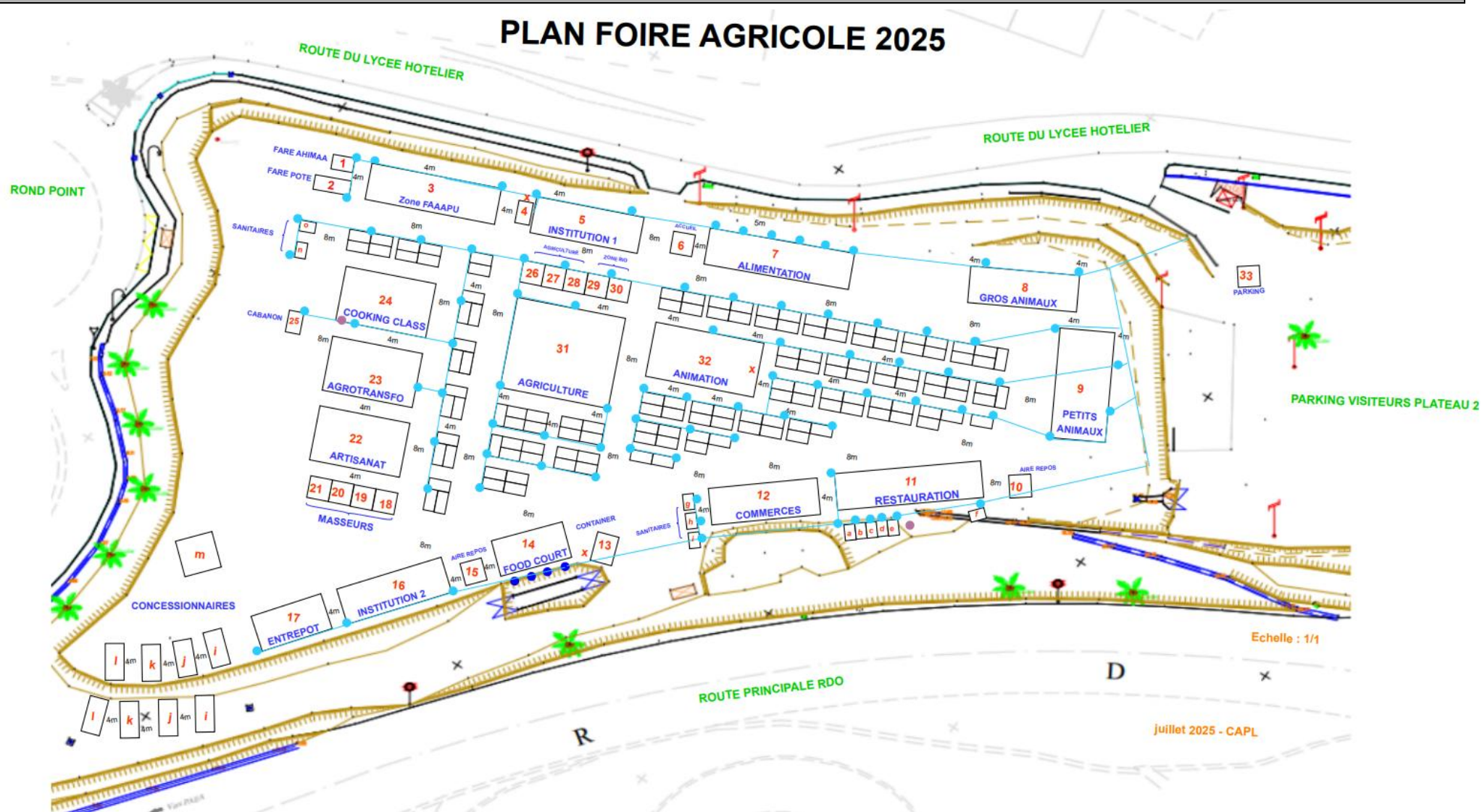
Lieu de livraison : Plateau de Outumaoro

Fréquence : quotidienne à raison d'un passage par jour du 22 au 24 septembre 2025 puis quotidienne à raison d'un passage toutes les 3 heures entre 06h00 et 18h00, du 25 septembre au 05 octobre 2025.

Les sanitaires accessibles aux hommes et les sanitaires accessibles aux femmes doivent avoir une entrée séparée. Les cabines doivent comprendre une porte permettant de respecter l'intimité de l'utilisateur. Les infrastructures sanitaires provisoires doivent intégrer un système assainissement respectant les normes en vigueur en Polynésie française. L'entreprise doit prévoir si besoin, le raccordement au réseau d'adduction en eau, une permanence technique en cas de dysfonctionnement. Les consommables (papier toilette, essuie-main et savon) doivent être fournis et remplacés pendant la durée de l'événement et une maintenance journalière et régulière doit être prévue

ANNEXE 1 – PLAN D’AMENAGEMENT GENERAL DE L’EVENEMENT

PLAN FOIRE AGRICOLE 2025



ANNEXE 1 – LEGENDE

Numéro	Taille	Destination	Nbre exposant	Propriété	Montage/démontage	Besoin en Plancher - fournisseur	Besoin modules avec plancher
1	6*4 Fare pote	Fare Ahimaa	-	CAPL	CAPL	-	-
2	10*4 Fare pote	Fare pote	-	CAPL	CAPL	-	-
3	36*10 Espace nu	Zone faaapu	-	CAPL	CAPL	-	-
4	Structure mobile	Roulotte	-	Lycée hôtelier	-	-	-
5	10*30 Chapiteau	INSTITUTIONS (1)	5	CAPL	LOT 4	-	LOT 2
6	6/6 Tente de réception	Accueil	-	CAPL	CAPL	-	-
7	10*40 Chapiteau	ALIMENTATION	7	LOT 3	LOT 3	-	LOT 2
8	10*30 Chapiteau	GROS ANIMAUX	2	SMG	SMG	-	-
9	10*30 Chapiteau	PETITS ANIMAUX	8	SMG	SMG	-	-
10	6*6 Tente de réception	Aire de repos	-	LOT 3	LOT 3	-	-
11	10*40 Chapiteau	RESTAURATION	6	LOT 3	LOT 3	-	LOT 2
a	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
b	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
c	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
d	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
e	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
f	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
12	10*30 Chapiteau	COMMERCES	5	LOT 3	LOT 3	-	LOT 2
g	Structure mobile	TOILETTE PMR	-	LOT 6	LOT 6	-	-
h	Structure mobile	TOILETTE H/F	-	LOT 6	LOT 6	-	-

i	Structure mobile	DOUCHES	-	LOT 6	LOT 6	-	-
13	Structure mobile	CONTENEUR FRIGO	-	CAPL	CAPL	-	-
14	10*20	FOOD COURT	-	SMG	SMG	LOT 5 (tranche conditionnelle)	-
15	6*6 Tente de réception	Aire de repos	-	CAPL	CAPL	-	-
16	10*30 Chapiteau	INSTITUTIONS (2)	6	CAPL	LOT 4	LOT 5	-
17	10*20 Structure	ENTREPOT	1	EXPOSANT	EXPOSANT	-	-
j	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	EXPOSANT	EXPOSANT	-	-
j	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	EXPOSANT	EXPOSANT	-	-
k	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	EXPOSANT	EXPOSANT	-	-
l	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	EXPOSANT	EXPOSANT	-	-
m	10*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	EXPOSANT	EXPOSANT	-	-
18	6*6 Tente de reception	MASSAGE	1	LOT 3	LOT 3	-	LOT 2
19	6*6 Tente de reception	MASSAGE	1	LOT 3	LOT 3	-	LOT 2
20	6*6 Tente de reception	MASSAGE	1	LOT 3	LOT 3	-	LOT 2
21	6*6 Tente de reception	MASSAGE	1	LOT 3	LOT 3	-	LOT 2
22	15*25 Chapiteau	ARTISANAT	18	CAPL	LOT 4	LOT 5	-
23	15*25 Chapiteau	AGROTRANSFORMATION	16	CAPL	LOT 4	LOT 5	-
24	15*25 Chapiteau	COOKING CLASS	4	CAPL	LOT 4	LOT 5	-
25	6*4 Cabanon	Extension cuisine	1	LOT 2	LOT 2	-	-
n	Structure mobile	TOILETTE H/F	-	LOT	LOT	-	-
o	Structure mobile	TOILETTE PMR	-	LOT	LOT	-	-

26	6*6 Tente de reception	AGRICULTURE	2	SMG	SMG	-	-
27	6*6 Tente de reception	AGRICULTURE	2	SMG	SMG	-	-
28	6*6 Tente de reception	AGRICULTURE	2	SMG	SMG	-	-
29	6*6 Tente de reception	ZONE BIO	2	SMG	SMG	-	-
30	6*6 Tente de reception	ZONE BIO	2	CAPL	CAPL	-	-
31	30*25 Chapiteau	AGRICULTURE	28	SMG	SMG	-	-
32	15*30 Chapiteau	ANIMATIONS	-	SMG	SMG	SMG	-
33	6*6 Tente de reception	PARKING	-	LOT 3	LOT 3	-	-

 = points d'eau souhaités (prévoir gravier 0.1m³ si nécessaire)

 = Lave-mains autonomes

 = Évacuation ou extraction d'eaux usées à prévoir

x = Prises triphasées à prévoir

Stands horticole (cases non numéroté) = ombrières de 3x6m (total potentiel : 135)

ANNEXE 2 – Nombre de prises par zone

Numéro	Taille	Destination	Nbre exposant	Prise
1	6*4 Fare pote	Fare Ahimaa	-	-
2	10*4 Fare pote	Fare pote	-	-
3	36*10 Espace nu	Zone faaapu	-	-
4	Structure mobile	Roulotte	-	Triphasée
5	10*30 Chapiteau	INSTITUTIONS (1)	5	2 blocs de 3 prises (stand CAPL) et un bloc de 3 prises pour les autres exposants
6	6/6 Tente de réception	Accueil	-	-
7	10*40 Chapiteau	ALIMENTATION	7	1 bloc de 3 prises par exposant
8	10*30 Chapiteau	GROS ANIMAUX	2	3 blocs de 3 prises répartis
9	10*30 Chapiteau	PETITS ANIMAUX	8	3 blocs de 3 prises répartis
10	6*6 Tente de réception	Aire de repos	-	-
11	10*40 Chapiteau	RESTAURATION	6	1 bloc de 3 prises par exposant
a	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	A la demande et à la charge des exposants
b	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	A la demande et à la charge des exposants
c	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	A la demande et à la charge des exposants
d	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	A la demande et à la charge des exposants
e	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	A la demande et à la charge des exposants
f	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	A la demande et à la charge des exposants
12	10*30 Chapiteau	COMMERCE	5	1 bloc de 3 prises par exposant
g	Structure mobile	TOILETTE PMR	-	1 prise
h	Structure mobile	TOILETTE H/F	-	1 prise
i	Structure mobile	DOUCHES	-	1 prise
13	Structure mobile	CONTENEUR FRIGO	-	1 prise triphasée
14	10*20	FOOD COURT	-	-
15	6*6 Tente de réception	Aire de repos	-	-
16	10*30 Chapiteau	INSTITUTIONS (2)	6	1 bloc de 3 prises par exposant
17	10*20 Structure	ENTREPOT	1	-
j	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	1 prise
j	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	1 prise
k	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	1 prise
l	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	1 prise
m	10*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	1 prise
18	6*6 Tente de réception	MASSAGE	1	1 prise

19	6*6 Tente de réception	MASSAGE	1	1 prise
20	6*6 Tente de réception	MASSAGE	1	1 prise
21	6*6 Tente de réception	MASSAGE	1	1 prise
22	15*25 Chapiteau	ARTISANAT	18	1 bloc de trois prises
23	15*25 Chapiteau	AGROTRANSFORMATION	16	1 prise par exposant
24	15*25 Chapiteau	COOKING CLASS	4	1 prise par exposant + 1 blocs de trois prises pour la zone cuisine
25	6*4 Cabanon	Extension cuisine	1	2 blocs de trois prises
n	Structure mobile	TOILETTE H/F	-	1 prise
o	Structure mobile	TOILETTE PMR	-	1 prise
26	6*6 Tente de réception	AGRICULTURE	2	1 prise par exposant
27	6*6 Tente de réception	AGRICULTURE	2	1 prise par exposant
28	6*6 Tente de réception	AGRICULTURE	2	1 prise par exposant
29	6*6 Tente de réception	ZONE BIO	2	1 prise par exposant
30	6*6 Tente de réception	ZONE BIO	2	1 prise par exposant
31	30*25 Chapiteau	AGRICULTURE	28	1 prise par exposant
32	15*30 Chapiteau	ANIMATIONS	-	1 prise triphasée et deux blocs de trois prises
33	6*6 Tente de réception	PARKING	-	-

Toute demande de prise supplémentaire sera à la charge de l'exposant selon le tarif que le candidat doit nous indiquer lors de sa réponse au MAPA

ANNEXE 3 – Matériels hydrauliques disponibles au siège de Tipaerui de la CAPL

Tuyau Noir			
Diamètre	Longueur (m)	Quantité	Longueur Totale
25	2	3	6
	3	10	30
	4	8	32
	5	12	60
	6	15	90
	7	3	21
	8	5	40
	9	7	63
	10	8	80
	11	5	55
	12	2	24
	13	2	26

	14	2	28
	15	1	15
	16	2	32
	20	2	40
	21	1	21
	25	3	75
	29	1	29
	55	1	55
Total			822

Tuyau Noir		
Diamètre	Quantité	Longueur (m)
32	1	6
	1	14
	1	20
	1	4
Total		44

Raccord et tuyaux	
Type	Quantité
Coudes 25 + tuyau fileter (galva)+ robinet	27
Raccord en T 25 + tuyau fileter+ robinet	41
Raccord en T 32 + tuyau fileter+ robinet	2
Tuyau fileter seul (robinet)	12
Vanne 25	8
Vanne 32	4
Raccord en T 25/32	11
Raccord en T 32	2
Raccord droit 32	2
Raccord droit 25	10
Raccord T 25	7
Coude 25	22

ANNEXE 4 - PLANNING D'EXECUTION PREVISIONNEL

Une réunion de coordination entre les différents titulaires des lots permettra de confirmer le planning d'intervention de chacun.

LOT DU MAPA ou AUTRE	Ordre	Tâches	Début	Fin
----------------------------	-------	--------	-------	-----

	AMENAGEMENT DU SITE			
GPP	1	Livraison du site	25/08/2025	25/08/2025
CAPL	2a	Nettoyage du site – Plateau du bas	01/09/2025	03/08/2025
CAPL	2b	Nettoyage du site – Plateau du haut	03/09/2025	07/09/2025
CAPL	3	Traçage au sol des espaces	01/09/2025	05/09/2025
DEQ	4a	Mise à disposition du porte char - montage	Entre le 08 et 16 septembre 2025	
DEQ	4b	Mise à disposition élévateur - montage		
Prestataire ou DEQ	4c	Mise à disposition de la grue - montage		
SMG	5	Installation des chapiteaux du Pays	08/09/2025	16/09/2025
3 et 4	6	Installation des chapiteaux	04/09/2025	12/09/2025
1	7	Installation du réseau hydraulique	13/09/2025	17/09/2025
1	8	Raccordement au réseau hydraulique de Outumaoro	13/09/2025	13/09/2025
2	9	Construction des modules et cabanon	Dès installation des chapiteaux	18/09/2025
5	10	Installation des planchers	Dès installation des chapiteaux	18/09/2025
1	11	Installation du réseau électrique	Dès installation chapiteaux et constructions bois finies	18/09/2025
1	12	Installation des prises électriques	Dès installation chapiteaux et constructions bois finies	18/09/2025
1	13	Installation du matériel d'éclairage externe aux structures	Dès installation chapiteaux et constructions bois finies	18/09/2025
1	14	Installation du matériel d'éclairage	Dès installation chapiteaux et constructions bois finies	18/09/2025
6	15	Installation des sanitaires et lavabos provisoires	22/09/2025	22/09/2025
CAPL	16	Livraison du gravier	17/09/2025	22/09/2025
CESI	17	Réalisation des prestations de contrôle sécurité et structures	17/09/2025	22/09/2025
CESI	18	Réalisation des prestations de contrôle des installations électriques	17/09/2025	22/09/2025
CESI	19	Rapport de contrôle de vérification des structures en bois	17/09/2025	22/09/2025
CESI	20	Document de synthèse des risques potentiels du réseau électrique	17/09/2025	22/09/2025
6	21	Désinstallation des sanitaires provisoires	06/10/2025	06/10/2025

1	22	Désinstallation du matériel d'éclairage externes aux structures	06/10/2025	07/10/2025
1	23	Désinstallation du matériel d'éclairage	06/10/2025	07/10/2025
1	24	Désinstallation des prises électriques	06/10/2025	08/10/2025
1	25	Désinstallation du réseau électrique	06/10/2025	08/10/2025
1	26	Désinstallation du réseau hydraulique	06/10/2025	08/10/2025
2	27	Désinstallations des modules et cabanon	08/10/2025	09/10/2025
5	28	Désinstallation des planchers	08/10/2025	09/10/2025
3 et 4	29	Désinstallation chapiteaux	09/10/2025	14/10/2025
DEQ	30a	Mise à disposition du porte char - montage	Entre le 06 et 10 octobre 2025	
DEQ	30b	Mise à disposition élévateur - montage		
Prestataire ou DEQ	30c	Mise à disposition de la grue - montage		
SMG	31	Démontage des chapiteaux du Pays	06/10/2025	10/10/2025
CAPL	32	Nettoyage du site	06/10/2025	16/10/2025
CAPL	33	Retrait du gravier et livraison à la CAPL	13/10/2025	16/10/2025